

# CICE : l'Etat doit rectifier le tir !



[alternatives-economiques.fr/nadine-levratto/cice-letat-rectifier-tir/00093885](https://alternatives-economiques.fr/nadine-levratto/cice-letat-rectifier-tir/00093885)

Chronique

22/09/2020

Nadine Levratto Economiste, directrice de recherche au CNRS

La nouvelle évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par France Stratégie peine à trouver à ce dispositif des effets positifs sur l'économie. Les études ne mettent en évidence aucun impact sur l'investissement et, par conséquent, la compétitivité des entreprises qui en bénéficient. Le résultat semble de prime abord moins mauvais pour les créations d'emplois, notamment car l'équipe qui avait déjà mis en évidence son inefficacité sur la période 2013-2015 (LIEPP Sciences Po) a été écartée.



Le coût annuel par emploi créé ou maintenu serait alors d'environ 166 000 euros

Les deux autres, Théorie et évaluation des politiques publiques (TEPP) et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), réussissent, au prix d'hypothèses fortes, à apporter des arguments en faveur de cette politique. Les 88,90 milliards d'euros de manque à gagner pour le budget de l'Etat auraient créé, sur cinq ans, 100 000 emplois selon la Fédération TEPP, coutumière de l'évaluation positive des exonérations de cotisations sociales, voire 160 000 selon l'OFCE, une fois pris en compte le coût du financement de la mesure. Le coût annuel par emploi créé ou maintenu serait alors d'environ 166 000 euros, comme l'a implacablement rappelé le journaliste Romarc Godin sur Mediapart.

Depuis « l'exonération famille » introduite en 1993 sous le gouvernement Juppé-1, qui dispensait les employeurs d'une partie de leurs cotisations familiales pour les rémunérations comprises entre 1 et 1,2 Smic, le champ d'application des exonérations de cotisations sociales n'a cessé de s'étendre. Le CICE prévoyait un crédit d'impôt équivalent à 6 % ou 8 %, selon les années, de la masse salariale de l'entreprise, jusqu'à 2,5 fois le Smic.

En 2019, le CICE a été transformé en baisse de cotisations pérenne. Cette bascule a exceptionnellement doublé la facture pour les finances publiques. Ainsi, entre 2014 et 2019, le CICE a coûté, en cumulé, plus de 100 milliards d'euros.

## Financées par nous

Par qui ces exonérations de cotisations sociales sont-elles financées ? La réponse tient en trois mots : par nous tous. Le CICE était financé par l'impôt en hausse pour les sociétés du fait de l'augmentation de l'assiette fiscale et, surtout, pour les particuliers à l'exception du 1 % les plus riches.

Revenue à sa forme originelle, des exonérations de cotisations sociales, la baisse du coût du travail est donc à l'origine d'un déficit du système de protection sociale. Ce dernier est partiellement compensé par le transfert à la Sécurité sociale de la TVA collectée pour le budget de l'Etat, mais la non-compensation votée par l'Assemblée le 23 octobre 2019 est responsable d'une perte de 2,8 milliards d'euros. La baisse des dépenses sociales et de santé est donc le prix à payer pour ces allègements de cotisations, dont l'impact sur la création d'emplois n'a jamais été véritablement démontré.

D'autres mesures de soutien de l'emploi, comme les contrats aidés, moins coûteuses et pas moins inefficaces que le CICE ont été supprimées

Alors que d'autres mesures de soutien de l'emploi, comme les contrats aidés, moins coûteuses et pas moins inefficaces que le CICE, ont été supprimées sans sourciller, ne serait-il pas temps de s'interroger sur l'intérêt de maintenir un dispositif dont le coût ne cesse de croître ? Compte tenu de la facture globale de ces mesures, 52 milliards d'euros au titre des seuls allègements généraux de cotisations en 2019 selon la Cour des comptes, un toilettage ne suffira pas. Une totale refonte du système s'impose. Elle s'accompagne nécessairement d'un changement radical d'orientation en ce qui concerne la conception des politiques publiques.

## Nouveau management public

---

Les quarante dernières années ont en effet été marquées par le nouveau management public dont l'une des manifestations les plus visibles est le recul des services de l'Etat. Si les responsabilités stratégiques sont restées entre les mains de l'administration centrale, l'exécution des politiques a été de plus en plus souvent confiée à des autorités, agences ou commissions externes. L'érosion de la base étatique s'est également traduite par une baisse des dépenses budgétaires qui s'accompagnaient de l'injection « d'argent frais » au profit des dépenses fiscales qui consistent à réduire la pression supportée par certains contribuables.

La baisse des recettes qui en résulte a des conséquences désastreuses sur l'ensemble des services publics dans la mesure où leur financement ne peut que diminuer pour que le déficit public reste supportable au sens de Maastricht. Ce dépouillement progressif de la mission de l'Etat au profit d'entités indépendantes a été dénoncé par le Sénat en matière de politique industrielle. Il est aussi particulièrement dommageable en matière de politique de l'emploi.

D'abord parce que, privé de moyens, l'Etat se prive aussi de pouvoir agir sur le chômage grâce à la création d'emplois pérennes présentant une utilité pour la collectivité (éducation, santé, justice, environnement, etc.).

Ensuite parce qu'il confie les rênes d'une politique stratégique à des acteurs privés dont les intérêts ne correspondent pas forcément, loin s'en faut, à ceux du pays. La financiarisation des entreprises et leur internationalisation à grande échelle ont même accentué le découplage entre l'objectif *corporate*, réduire les coûts de production y compris en délocalisant, et l'objectif collectif, réduire le chômage.

Enfin parce que, attribuées sur la base de critères généraux pour respecter le droit de la concurrence européen, ces aides aux entreprises deviennent incontrôlables et ce d'autant plus que rien n'empêche les entreprises de geler, voire réduire, les salaires<sup>1</sup> et, ainsi, profiter de plus d'exonérations.

Réduire les exonérations et les remplacer par des aides directes conditionnelles permettrait de financer la création d'emplois publics pérennes

Alors que l'incitation à innover en matière technologique est l'un des credo de la politique actuelle, il serait temps de s'interroger sur la capacité des institutions à être inventives et à se renouveler. Rebudgétiser les aides à la création d'emplois, les conditionner et contrôler l'adéquation entre les engagements et les résultats permettrait à l'Etat de reprendre le contrôle de la politique de l'emploi.

Les politiques en faveur de l'offre de travail n'ont pas réussi à inciter les entreprises à créer un nombre de postes suffisant pour réduire le chômage et absorber l'arrivée d'un nombre croissant de jeunes sur le marché du travail. Réduire les exonérations et les remplacer par des aides directes conditionnelles donnerait à l'Etat et aux collectivités locales des moyens supplémentaires pour financer la création d'emplois publics pérennes répondant aux grands défis que sont : la transition écologique, le vieillissement de la population et la qualité de vie.

Nadine Levratto  
Economiste, directrice de recherche au CNRS

Fincen Leaks



## **Les banques au cœur de l'argent sale**

---

Pollution

## **Vers une reconnaissance sur le droit des sols ?**

---

Climat

## **Accord UE-Mercosur : dangers écologiques majeurs**

---